

PARTICULIERS

GUIDE ET CATALOGUE DES PRINCIPAUX SERVICES ET OPERATIONS DE VOTRE BANQUE

au 1^{er} janvier 2013

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

Edition au 1^{er} septembre 2012

**BANQUE POPULAIRE
DU SUD**

BANQUE & ASSURANCE



**LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR**

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence

BANQUE À DISTANCE

Par internet
Par téléphone
Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes
Virements
Prélèvements / TIP
Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Equipage, Cyber Equipage, Pass Pop, Equipage Horizon
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découvert
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Epargne bancaire
Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

RÉSoudre UN LITIGE

P3

P4

P6

P7

P10

P11

P12

P14

P16

P18

P19

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet : *Cyberplus* ⁽¹⁾

Soit pour information 36,00€/an

• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Par alerte reçue

• Carte de paiement internationale (*Visa*)

- À débit immédiat par an
- À débit différé par an

• Carte de paiement à autorisation systématique *Visa Electron* par an

• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale

Par retrait, à partir du 4^{ème} retrait par mois

• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro

- En agence par virement
- Par Internet par virement

• Frais de prélèvement

- Mise en place d'une autorisation de prélèvement au bénéfice d'un créancier organisme public ou assimilés :
- Mise en place d'une autorisation de prélèvement au bénéfice d'un autre créancier :
- Par prélèvement

• Commission d'intervention

- Par opération, avec un plafond de 274,00€ par mois

• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement *Sécuriplus* par an

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet
Pour toute question ou toute réclamation relative à la bonne exécution de votre contrat, vous pouvez nous contacter pendant les heures d'ouverture de nos agences au : 09 69 32 21 72 (Numéro Cristal, non surtaxé).

Tarifs en €

3,00€/mois

0,20€/SMS

39,00€

45,00€

30,00€

1,00€
par retrait

3,60€
gratuit

gratuit

8,75€
gratuit

13,70€

26,50€

Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs.
L'ensemble de nos conditions est disponible auprès de votre agence.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT

SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte de dépôt avec signature de la convention de compte

La convention de compte précise notamment :

- Les modalités de fonctionnement du compte
- La périodicité des extraits de compte
- La délivrance des chèquiers, leur utilisation et leur mise en opposition

Tarifs en €

gratuit

Une nouvelle convention de compte est à votre disposition depuis juin 2011. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous retrouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur notre site internet :

www.sud.banquepopulaire.fr

• Service d'aide à la mobilité bancaire

gratuit

Information : vous ouvrez un nouveau compte, nous nous occupons du transfert de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au «Guide de la Mobilité», disponible dans votre agence ou sur le site internet de votre banque.

• Clôture et transfert de compte vers une autre banque

Comptes de dépôt et autres comptes :

- Plan et Livret d'Épargne Logement,
- Plan d'Épargne Populaire
- Comptes Titre ou PEA (minimum de 98,00€)

gratuit

90,00€

28,73€/ligne

Information : le transfert d'une formule d'épargne logement avec les droits à crédits qu'elle a générés demande la constitution d'un dossier complexe.

• Transferts de tous comptes vers une autre Banque Populaire

gratuit

• Désolidarisation de compte joint

17,50€

• Le Droit au Compte (Service de Base Bancaire)

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

Relevés de compte (forfaits mensuels)

Le relevé comprend le solde de tous vos comptes et l'historique des opérations des comptes ayant mouvementé pendant la période.

- Envoi mensuel
- Envoi bimensuel
- Envoi hebdomadaire
- Envoi quotidien
- Relevés de comptes et relevés CB dématérialisés par Internet via Cyberplus

gratuit

1,80€

3,60€

20,00€

gratuit

Conseil : conservez vos relevés de compte au moins 10 ans. Ils feront foi en cas de litige avec un tiers.

• Carnet de bord

15,00€

• Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

- Versement ou retrait d'espèce
- Réception ou émission d'un virement
- Paiement d'un prélèvement

Pour les chèques compensables en France :

- Chèque émis
- Chèque remis à l'encaissement

^{*j} : Date de comptabilisation au compte du client.

^{**} Jour ouvré : Selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Jour*
Jour*
Jour*

Jour*
J+1 ouvré**

Tenue de compte

• Frais de tenue de compte

- Compte créditeur sur le trimestre
- Compte ayant présenté une position débitrice au cours du trimestre (frais forfaitaires trimestriels)

gratuit

9,90€

Les frais forfaitaires représentent la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

- Commission de compte sur les débits du trimestre (taux applicable au total des mouvements au débit du compte)

0,060%

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte et représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

- Commission de plus fort découvert
Taux applicable au plus fort découvert de chacun des mois du trimestre concerné (ce taux peut varier chaque trimestre)

0,0665%

Conseil : pour limiter l'ensemble de ces frais, conservez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez tous vos revenus sur ce dernier.

• Délivrance d'un RIB ou d'un IBAN*

*Relevé d'identité bancaire internationale

gratuit

• Changement d'adresse

gratuit

• Commission de suivi trimestrielle

Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières :

- Compte débiteur de plus de 80 jours sur 3 mois
- Compte créditeur de moins de 152€ n'ayant enregistré aucune opération depuis plus de 6 mois
- Compte en règlement judiciaire

gratuit

63,00€

Services en agence

• Retrait d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque)

gratuit

• Frais de recherche de document :

(Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L133-1 du Code Monétaire et Financier)

- Simple
- Complexe

14,00€
nous consulter

• Réédition d'un relevé de compte

3,60€

• Relevé de compte conservé à l'agence (forfait mensuel)

7,00€

• Frais de location de coffres (cotisation annuelle) selon la capacité du coffre et le plafond de garantie choisis

à partir de
84,00€

BANQUE À DISTANCE

Par internet

- **Accès permettant de consulter vos comptes**
- Cyberplus Découverte (*hors frais de connexion*) **gratuit**
- **Abonnement permettant de gérer vos comptes**
- Cyberplus (*hors frais de connexion*) **3,00€/mois**

Lors de l'utilisation de l'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

- **Services Cyberplus à la demande :**
 - Alerte sur solde ou sur opération : (*par alerte reçue*)
 - SMS **0,20€/SMS gratuit**
 - Mail **0,20€/SMS gratuit**
 - Confirmation de virement :
 - SMS **0,20€/SMS gratuit**
 - Mail **0,20€/SMS gratuit**
 - Relevé de comptes et relevés CB, dématérialisés via Cyber
 - Accès à l'image du chèque remis et téléchargement (*par consultation*) **2,90€**

Par téléphone

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par le serveur vocal Tonalité Plus (0811 088 088)**
 - Forfait par consultation aboutie **0,45€ gratuit**
 - Consultation d'un Livret Jeune **0,45€ gratuit**

Ce service sans abonnement vous permet, sur simple appel, de connaître le solde et les 6 dernières opérations passées sur votre compte. Votre code d'accès personnel est indiqué sur votre relevé de compte.

- **Les services sur téléphones portables** (*interrogation du solde et des 6 dernières opérations*)
 - A la demande : service 6 11 10 (*prix par message + coût du SMS*) **0,35€**
 - Par abonnement : Moviplus **4.00€/mois**
 - Pour nos clients de moins de 28 ans **3.00€/mois**

Ce service sur abonnement vous adresse automatiquement, 3 fois par semaine, le solde et le détail de vos dernières opérations.

Par automate

- **Opérations accessibles avec votre carte bancaire sur nos automates**
 - Solde des comptes **gratuit**
 - Consultation des dix dernières opérations **gratuit**
 - Encours carte bancaire **gratuit**
 - Edition de RIB ou d'IBAN **gratuit**
- **Edition d'un historique des opérations sur un automate Banque Populaire** **gratuit**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Les cartes bancaires vous permettent :

- De retirer des espèces aux distributeurs automatiques
- De régler des achats chez les commerçants acceptant ce moyen de paiement
- De disposer de services d'assistance et de prévoyance
- De réaliser vos opérations bancaires les plus courantes en toute liberté dans nos espaces «Libre-Service Bancaire»
- De recharger le crédit de votre téléphone portable

De la carte de retrait Point Argent Plus, utilisable par nos jeunes clients dès l'âge de 12 ans, aux cartes haut de gamme offrant des capacités de retrait, d'achat, des services d'assistance et de prévoyance particulièrement étendus, vous pourrez choisir dans notre gamme la (ou les) carte(s) adaptée(s) à vos besoins.

Les cartes de débit-crédit FACELIA permettent d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte. Le choix proposé est par défaut le mode comptant.

Avantage : si vous détenez deux cartes sur un même compte, la deuxième carte de même prix ou celle dont la cotisation est la moins élevée des deux bénéficie d'une remise de 50%.

- **Les cartes de retrait** (*cotisation annuelle*)
 - Carte internationale de retrait Point Argent Plus **18,00€ gratuit**
 - Carte internationale de retrait Point Argent Plus pour les moins de 18 ans **18,00€ gratuit**
- **Les cartes de paiement** (*cotisation annuelle*)

Information : pour régler vos achats, vous pouvez opter :

- Pour le débit immédiat. Chaque achat est alors débité immédiatement, le suivi de votre compte est facilité.
- Pour le débit différé. Dans ce cas les paiements effectués dans le courant du mois sont débités le dernier jour ouvré de ce même mois.

- Carte de paiement à autorisation systématique :
 - Visa Electron (*débit immédiat uniquement*) **30,00€**
- Carte internationale Visa Classic ou FACELIA (*voir p. 12*)
 - Débit immédiat **39,00€**
 - Débit différé **45,00€**
- Carte internationale Visa Premier ou FACELIA (*voir p. 12*) **120,00€**
- Carte internationale Visa Platinum ou FACELIA (*voir p. 12*) **190,00€**
- Carte internationale Visa Infinite **300,00€**
- Carte NRJ Banque Pop :
 - *Cotisation habituelle de la carte (Visa Electron ou Visa Classic) plus :*
 - Pour les moins de 18 ans : **3,00€**
 - Pour les plus de 18 ans : **6,00€**

- **Abonnement e-Carte Bleue** (*cotisation annuelle*) **12,00€**
Pour acheter sur Internet en toute sécurité. Ce service est accessible avec votre Carte Visa Classic, Platinum, Premier ou Infinite.

• Cartego

Cartego vous permet de personnaliser votre carte bancaire avec une photo personnelle ou choisie dans un catalogue.

- Catalogue des visuels nationaux ou régionaux **8,00€**
- Photo personnelle **12,00€**

- **Réédition de code confidentiel** **gratuit**

Cartes (suite)

• Refabrication de carte	gratuit
• Frais de restitution (carte capturée par distributeur hors BP)	gratuit
• Frais d'opposition sur carte volée	gratuit
• Frais d'opposition carte en cas de perte par le porteur	25,00€
• Frais d'opposition carte par la banque pour usage abusif	25,00€

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le **01 77 86 24 24**.
7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Modification du plafond de paiement ou de retrait	5,00€
• Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billet du Groupe Banque Populaire	gratuit
• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro	1,00€
- Dès le premier retrait pour : - Carte Electron - Carte Point Argent Plus - Forfait mensuel de retraits gratuits : - Cartes bancaires nationales et Cirrus 2 retraits - Cartes bancaires internationales 3 retraits - Cartes bancaires internationales dans les conventions Equipage ou CyberEquipage 6 retraits - Cartes Visa Premier, Platinum et Infinite illimité	

Conseil : pour éviter ces frais, prenez l'habitude d'utiliser le réseau des distributeurs de billets Banque Populaire.

Virements

Opérations en France et sur l'Espace Economique Européen
(Voir détail zone EEE en dernière page)

• Réception d'un virement occasionnel ou permanent	gratuit
• Virements entre vos comptes - Au guichet de votre agence, avec un automate, par Internet	gratuit
• Virements occasionnels ou permanents émis vers un compte Banque Populaire du Sud - Au guichet de votre agence - Par Internet - Sur nos automates (virements occasionnels uniquement)	gratuit gratuit gratuit
• Virements occasionnels externes dans la zone euro et dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA en dernière page) vers un compte d'un autre établissement - En agence - Par internet	3,60€ gratuit
• Frais de mise en place d'un virement permanent - Au guichet de votre agence - Par internet	gratuit gratuit
• Frais sur virement permanent - Au guichet de votre agence - Par Internet	1,45€ gratuit

Conseil : pour gagner du temps et réduire les frais sur ces opérations, utilisez Cyberplus, notre service de banque en ligne.

Prélèvements /TIP

Par cette opération, vous autorisez votre banque à payer les prélèvements qui seront présentés par les créanciers nommément désignés par l'autorisation que vous avez par ailleurs signée.

• Frais de prélèvement - Organismes publics ou assimilés - Autres organismes ou établissements : - Mise en place d'une autorisation de prélèvement - Par prélèvement - Mise en place pour les moins de 28 ans (tous créanciers)	gratuit 8,75€ gratuit gratuit
---	--

Avantage : vous bénéficiez de la gratuité dans les 6 mois suivant l'ouverture du compte.

• Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution	gratuit
---	---------

Chèques

• Remise de chèque(s)	gratuit
• Paiement d'un chèque	gratuit
• Renouvellement automatique d'un chéquier Dès que vous utilisez les derniers chèques de votre carnet, la fabrication d'un nouveau chéquier est automatiquement déclenchée.	gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile (1 chéquier par envoi) - Envoi par courrier simple : - Chéquier de 40 formules portefeuille - Chéquier de 40 formules souche à gauche - Chéquier de 60 formules - Envoi par courrier recommandé : - Chéquier de 40 formules - Chéquier de 60 formules	0,90€ 1,15€ 2,75€ 6,20€ 7,30€

Vous pouvez choisir entre l'envoi par poste (envoi simple ou recommandé) et le retrait du nouveau chéquier au guichet de votre agence. Si vous êtes client d'une agence sans caisse (Libre Service Bancaire LSB), votre chéquier vous sera adressé par courrier simple.

• Frais d'émission d'un chèque de banque	15,00€
• Frais d'opposition sur un chèque	16,00€
• Frais d'opposition sur une série de chèques	25,00€

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est un ensemble de produits et de services destinés à la gestion quotidienne de vos comptes et adaptée à vos besoins : compte de dépôt, carte bancaire, assurance pour la perte ou le vol de vos moyens de paiement, autorisation de découvert, outils de suivi de vos comptes et de votre budget. Certains de ces services doivent être nécessairement détenus, d'autres sont optionnels. La convention vous permet de bénéficier d'avantages tarifaires sur les produits qui la composent.

EQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans

Produits obligatoires	Produits obligatoires au choix	Produits optionnels	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire de paiement • Sécuriplus • Autorisation de découvert • Fructi-Facilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Carnet de Bord • Crescendo 	<ul style="list-style-type: none"> • Cyberplus 	<ul style="list-style-type: none"> • - 10% • - 15% clients ACEF ou Casden

CYBER EQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans

Produits obligatoires	Produits optionnels indissociables	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire de paiement • Sécuriplus • Cyberplus 	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de découvert • Fructi-Facilités • Carnet de Bord ou Crescendo 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité abonnement Cyberplus • - 5% clients ACEF ou Casden

EQUIPAGE HORIZON pour les clients de 16 à 28 ans

Produits obligatoires	Produits facultatifs	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire de paiement • Sécuriplus 	<ul style="list-style-type: none"> • Livret Jeune • Cyberplus • Moviplus 	<ul style="list-style-type: none"> • - 50% • - 75% clients Etudiants

PASS' POP pour les clients de 12 à 17 ans

Produits obligatoires	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire de retrait • Livret Jeune 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité

BASEO Banque Populaire (Gamme de moyens de Paiements Alternatifs)

Carte bancaire Visa Electron 1 chèque de banque par an Service d'alerte sur solde ou sur opération via Cyber Découverte (0,20€ par SMS) 6 mises en place d'avis de prélèvement par an 4 virements externes par mois : 2 permanents, 2 occasionnels	3,50€/mois
--	------------

Pour les clients sans chéquier titulaires de BASEO, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5,00€ par opération, plafonnés à 3 opérations par mois. Les frais de rejet sur prélèvement, TIP ou virement sont de 6,30€ par rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 20,00€ et sont plafonnés à 3 rejets par mois.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Commission d'intervention pour compte en irrégularité de fonctionnement

- Par opération

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Commission plafonnée à 20 opérations par mois. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : «COM INTERVT»

13,70€

Opérations particulières

- Frais de saisie-attribution, d'avis à tiers détenteur

- Frais sur opposition administrative :

10% du montant de l'opposition avec un maximum de 89,00€

89,00€/acte

Incidents de paiement

Attention à l'incidence de l'émission de chèques sans provision.

Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques pour l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques, ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique sur une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment dès régularisation de la situation.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision :

12,50€

Ces frais seront prélevés en cas de paiement effectif du chèque. En cas de rejet, ces frais seront alors inclus dans "le forfait de rejet de chèque".

Forfait sur chèque rejeté pour insuffisance de provision

- Chèque inférieur ou égal à 50€

- Chèque supérieur à 50€

30,00€
50,00€

Ce forfait comprend :

- La commission d'intervention
- Les frais de rejet, le traitement du chèque impayé
- Les frais d'ouverture du dossier banque de France
- La lettre d'information préalable au rejet du chèque (Murcef)
- La constitution de provision affectée, la délivrance d'un certificat de non-paiement
- La demande de mainlevée de l'interdiction bancaire
- L'envoi de la lettre d'injonction libellés frais de représentation sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : «FORFAIT CHÈQUE REJETÉ».

Rejet d'un prélèvement, d'un TIP ou d'un virement permanent pour absence de provision suffisante

6,30€

NB : Dans ce cas, la commission d'intervention reste applicable. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : «FRAIS... IMPAYÉ»

Le rejet des opérations inférieures ou égales à 20,00€ ne donne pas lieu à perception des frais de rejet.

Echéance de prêt non payée, en attente de régularisation

12,50€

Paiement d'un chèque d'un client en interdiction bancaire (1^{ère} présentation)

25,00€
par chèque

Conseil : afin d'éviter ces frais, veillez à conserver votre compte en situation créditrice ou à l'intérieur de l'autorisation de découvert. A défaut, nous vous recommandons de prendre rapidement contact avec votre conseiller.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

(SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER PAR LA BANQUE POPULAIRE DU SUD)

Découvert

• Mise en place ou renouvellement d'une autorisation de découvert

gratuit

• Découvert en compte

TBB + 7,60%

Le dépassement de l'autorisation en place donnera lieu à une majoration de 1% sur les conditions appliquées. Le taux de Base de la Banque ou TBB sert au calcul des intérêts. Ses variations sont fonction de l'évolution du marché monétaire. Ce taux est affiché dans chacune de nos agences.

Information : le solde de votre compte reste, en principe, créditeur. Nous pouvons convenir ensemble d'une autorisation de découvert. Le coût total de l'utilisation de ce découvert dépendra de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Crédits à la consommation

• Prêt personnel et prêt automobile

- Frais de dossier
Calculés sur le montant emprunté, avec un minimum de 50€ et un maximum de 200€
- Taux

1,00%

nous consulter

• Prêts spéciaux clients Acef

- Prêt Bienvenue «BPS» (jusqu'à 6 000€)
- Frais de dossier
- Taux
- Prêt Acef Grand Large (jusqu'à 15 000€)
- Frais de dossier
Calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 25,00€
- Taux

gratuit

nous consulter

0,50%

nous consulter

• Crédit renouvelable attaché aux cartes FACELIA

- Frais de mise en place du crédit renouvelable
- Taux (hors assurance facultative)
Le crédit renouvelable FACELIA peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire FACELIA

gratuit

taux révisable

nous consulter

Financer vos études et votre installation (étudiant et/ou âgé de moins de 29 ans).

• Prêt Etudiant

(Avec un maximum de 5 enveloppes de 5 000€/an)
- Frais de dossier
- Taux

gratuit

nous consulter

• Avance de rentrée

(Jusqu'à 1 000€ et pour une durée maximum de 3 mois)
- Taux

0%

• Prêt "je m'installe" (Jusqu'à 4 000€)

- Frais de dossier
- Taux
D'autres possibilités existent pour le financement du permis de conduire, d'un micro-ordinateur

gratuit

nous consulter

nous consulter

• Caution Jeunes Locataires (jusqu'à 28 ans inclus)

- Frais de dossier
- Taux

30,00€

1%

Crédits immobiliers

Quel que soit votre projet immobilier, construction, achat, travaux d'amélioration ou d'économie d'énergie, nos conseillers vous apporteront une solution sur mesure, adaptée à votre situation d'aujourd'hui et qui ne vous réserve aucune mauvaise surprise demain.

• Prêt Epargne Logement

- Frais de dossier
- Taux

gratuit

nous consulter

• Prêt pour l'habitat écologique

PREVair Plus (construction, achat)
- Frais de dossier
- Taux

gratuit

nous consulter

• Prêt à taux zéro

- Frais de dossier
- Taux

gratuit

0%

• Autres prêts immobiliers

- Frais de dossier
Calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 200,00€ et un maximum de 1 000€
- Taux

1,00%

nous consulter

Assurer votre crédit

	Décès/PTIA ⁽¹⁾ /IT ⁽²⁾	Décès/PTIA ⁽¹⁾
Prêt personnel		
Montant < ou = à 21 500€	-	0,84%
Montant > à 21 500€	0,84%	0,564%
Prêt étudiant	-	0,180%
Prêt immobilier		
< à 35 ans	0,294%	0,252%
> = à 35 ans	0,420%	0,360%
Option décès jusqu'à 75 ans	0,840%	0,720%

(1) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. (2) Invalidité Temporaire.

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et du montant du crédit. Les taux ci-dessous correspondent aux taux planchers applicables.

Pour tout renseignement sur les conditions d'accessibilité aux garanties d'assurance-crédit, consultez votre conseiller.

Autres frais liés à la vie d'un prêt

• Modifications apportées à un prêt immobilier

- Modification de taux, de durée, de garantie, d'emprunteur et autre modification
- Modification de périodicité, de date d'échéance

300,00€

200,00€

• Information annuelle des cautions

Il s'agit de l'information annuelle obligatoire aux personnes qui se sont portées caution afin de garantir vos crédits.

40,00€ max.

• Frais sur délégation d'assurance externe

120,00€

• Réédition d'un tableau d'amortissement d'un crédit immobilier

15,00€

• Réédition d'un tableau d'amortissement d'un crédit immobilier via internet

10,00€

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Épargne bancaire

• **Bénéficiaire d'une épargne disponible**

Ces formules de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en vous assurant une souplesse totale. Les versements et retraits sont possibles à tout moment. Vos intérêts sont crédités annuellement.

• **Crescendo** (abonnement annuel)

15,00€

Crescendo vous permet d'alimenter automatiquement les comptes d'épargne que vous avez choisis dès lors que le solde de votre compte de chèques dépasse un montant que vous avez déterminé.

• **Livret A**

Taux net d'impôt et réglementé

• **Livret de Développement Durable**

Taux net d'impôt et réglementé

• **Livret d'Épargne Populaire (LEP)**

Taux net d'impôt et réglementé, avec garantie d'indexation sur l'évolution des prix constatée par l'indice INSEE

• **Compte sur livret**

Taux brut et lié aux conditions du marché

• **Livret Fidélis**

Taux brut et lié aux conditions du marché

• **CODEVair**

Taux brut et lié aux conditions du marché

nous consulter

Épargner en vue d'un projet immobilier

• **Compte Epargne Logement**

Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

nous consulter

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier tout en gardant la disponibilité des fonds.

• **Plan Epargne Logement**

Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

nous consulter

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier à votre rythme, en toute sécurité. En cas de mise en place d'un prêt épargne logement, une prime d'état est versée majorant ainsi la rémunération effective de votre épargne.

Épargner pour vos enfants

L'épargne déposée sur ces livrets demeure totalement disponible.

• **Livret Premiers Pas**

Taux brut et lié aux conditions du marché

• **Livret Jeune**

Taux net d'impôt lié aux conditions du marché

nous consulter

Placements à terme, Assurance-vie, PEA...

De nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine et de préparer votre retraite.

Consultez votre conseiller afin de trouver la solution la plus adaptée à vos besoins.

Placements financiers

• **Ordres de Bourse**

Opérations au comptant sur actions, certificats d'investissement, droits, titres participatifs, bons de souscription.

- Au guichet de votre agence ou transmis par téléphone au 0820 361 099 0, 12€ TTC/Min (avec un minimum de 19,74€ par ordre)
- Par Internet (contrat Line Bourse)
 - De 1 à 1 500€ **9,50%**
 - De 1 501 à 10 000€ **0,633%**
 - De 10 001 à 40 000€ **0,538%**
 - Au-delà de 40 000€ **0,478%**

1,44%

• **Souscription d'OPCVM** (hors droits d'entrée)

Une part des frais de fonctionnement et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

- Du Groupe Banque Populaire
- Hors Groupe Banque Populaire

gratuit
10,00€

• **Droits de garde annuels**

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

	Commission fixe par ligne		Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)	
	en agence	par internet (contrat Line Bourse)	en agence	par internet (contrat Line Bourse)
Valeurs du Groupe Banque Populaire	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Valeurs hors Groupe Banque Populaire	4.00€	2.00€	0.30%	0.20%

- Minimum annuel
- Maximum annuel
- Commission PEA

35,00€
400,00€
10,00€

• **Relevé ISF**

27,00€

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance perte ou vol des moyens de Paiement

L'assurance Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit aussi le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont dérobés ou perdus simultanément.

- 1 adhérent
- 2 adhérents
- Adhérent de moins de 28 ans, titulaire de la convention Equipage Horizon

26,50€
39,75€
13,25€

Votre assurance personnelle

Produits d'Assurances Banque Populaire Prévoyance

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) cotisation annuelle

	Formule individuelle	Formule familiale
Option 1 : incapacité supérieure à 5%	132,00€	252,00€
Option 2 : incapacité supérieure à 30%	90,00€	180,00€

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie privée, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie privée garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

• Autonomis

Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi

nous consulter

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle et d'un capital forfaitaire (pour aménagements spécifiques) afin de faire face aux conséquences de la perte d'autonomie.

Assurer l'avenir de vos proches

• Fructi-Famille

Cotisation annuelle pour 1 000€, garantie décès ou invalidité absolue et définitive, selon l'âge de l'assuré et l'option choisie (décès toute cause ou accident) avec cotisation minimum de 15€.

de 1,40€
à 30,30€

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

• Fructi-Facilités

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte au jour du décès

15,20€/an

• Fructi-Budget

- Rente de 1 500€ par mois/24 mois
- Rente de 3 000€ par mois/24 mois

50,60€/an
94,60€/an

Ce contrat d'assurance permet le versement à la famille en cas de décès accidentel de l'assuré, d'un revenu mensuel garanti pendant une durée de deux ans.

Protéger vos biens

• Assurance Auto et Habitation

Nous vous proposons avec Assur'BP Habitat et Assur'BP Auto, des contrats d'assurance modulables, aux nombreuses garanties, avec le meilleur rapport qualité/prix

nous consulter

Facélia est un produit de :

NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale de Natixis Assurances.

Fructi-Facilités, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
399 430 693 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances.

et ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort
401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire IARD est une filiale de Natixis Assurances.

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

Vos opérations de change

• Délivrance de chèques de voyage

1,50%
du montant
de l'opération

• Achat et vente de billets de banque étrangers

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Ce cours est affiché en agence.

Vos opérations par carte bancaire

• Paiement par carte bancaire

- En euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾
- Hors EEE⁽¹⁾, en pourcentage de la transaction et selon la zone géographique, plus cours de change

gratuit
de 1,30%
à 2,50%

• Retrait d'espèces à un distributeur

- En euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾
Voir conditions appliquées aux retraits aux distributeurs hors réseau Banque Populaire (page 8)
- Hors EEE⁽¹⁾

3,00€
+ de 1,30 %
à 2,50 %

• Retrait d'espèces à un guichet bancaire

- En euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾
- Hors l'EEE⁽¹⁾

5,50€
5,50€
+ de 1,30%
à 2,50%

Vos virements vers l'étranger

• Virements frais partagés émis en euros vers un pays de l'Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN)

3,50€

• Virements émis en euros vers un pays hors Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ ou en devises

- En euros
- En devises + commission de change

21,00€
21,00€

Vos virements en provenance de l'étranger

- Virements en euros en provenance de l'Espace Unique de Paiement en Euro, frais partagés, comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN)

gratuit

- Virements en euros en provenance d'un pays hors de l'Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ ou en devises

21,00€
+ commission
de change

(1) Voir détail zone EEE et zone SEPA en dernière page

RÉSoudre UN LITIGE

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire veut vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

Son nom figure sur chacun de vos relevés de compte.

2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre Banque :

Banque Populaire du Sud
SERVICE CLIENTS
30 969 NIMES CEDEX 9

Pour toute question ou toute réclamation relative à la bonne exécution de votre contrat, vous pouvez nous appeler au 09 69 32 21 72 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur Banque Populaire du Sud
30 969 NIMES CEDEX 9

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque"

<http://www.lesclesdelabanque.com> détient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...

* Fédération Bancaire Française



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte

Siège social de la Banque Populaire du Sud : 38, bd Georges Clemenceau - 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 - Fax : 04 68 38 48 03 - www.sud.banquepopulaire.fr 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 534 - TVA N° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Pôle d'activité de Nîmes : 10, Place de la Salamandre - CS 98001 - 30969 Nîmes Cedex 9.



**Pour rester en contact
avec votre banque à tout moment**

**Un accès direct à votre compte
où que vous soyez et 24h/24**



Par Internet, avec Cyberplus

www.sud.banquepopulaire.fr



Par SMS+ avec le 6 11 10 ou Moviplus

(hors coût de connexion de l'opérateur)



Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France, au 0811 088 088

(forfait de 0,45€ par appel abouti)

Depuis l'étranger, au +(33) 176 614 728

Zone EEE Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

